

N° 8636⁶
CHAMBRE DES DÉPUTÉS

PROJET DE LOI

concernant l'aide financière de l'État pour études supérieures

* * *

**AVIS COMPLÉMENTAIRE
DE LA CHAMBRE DES SALARIÉS**
(15.5.2026)

Madame la Ministre,

Par la présente, nous souhaitons prendre position par rapport aux amendements sous rubrique, et plus particulièrement l'amendement 3 (complétant l'article 8 du Projet de loi).

En effet cet amendement 3 précise que la bourse de mobilité, la bourse sur critères sociaux, la bourse familiale, la majoration pour frais liés aux études et la majoration pour situation grave et exceptionnelle ne peuvent être octroyés que si l'étudiant se voit attribuer la bourse de base.

Il va à l'encontre de la requête que nous avons formulée dans notre avis du 18 décembre 2025 (conclusion, point 84).

Nous nous permettons donc de la rappeler :

« La Chambre des salariés exige de créer un dispositif d'aides aux études supérieures en faveur des salariés encore en activités, qui souhaitent reprendre leurs études pour se former et évoluer, changer de voie professionnelle ou faire face à une mise au chômage future, et enfin également en faveur des demandeurs d'emploi, qui pour améliorer leur employabilité souhaitent suivre des études supérieures. Or la formation professionnelle continue coûte extrêmement chère en temps et en argent, ce qui n'incite ni les salariés, ni les demandeurs d'emploi à s'y aventurer malgré des envies ou nécessités de reconversion au vu de l'évolution du marché du travail. La CSL demande que pour eux, au moins les frais d'inscription et de scolarité, sans lien avec les autres composantes des bourses d'études, soient pris en charge par l'État. »

Nous souhaitons donc la suppression du lien entre bourse de base et la possible prise en charge des frais d'inscription et de scolarité, mais au contraire que cette prise en charge se fasse sur base de critères spécifiques et objectifs liés à la situation personnelle et financière du demandeur.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, en l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

Pour la Chambre des salariés,

Le Directeur,
Sylvain HOFFMANN

La Présidente,
Nora BACK

